



DECLARATION FINALE

18 décembre 2001

Nous, les participants à la deuxième réunion du Forum parlementaire inter-européen sur la population et le développement (FPIEPD) qui s'est tenue à Moscou, dans la Douma de la Fédération de Russie, les 17-18 décembre 2001, issus de 19 parlements européens

Notons avec stupeur et inquiétude

- que pas moins de 500 000 femmes font l'objet d'un trafic vers l'Europe de l'Ouest chaque année, à des fins d'exploitation sexuelle ;
- que l'on estime à 21,8 millions le nombre de personnes décédées des suites du sida depuis l'apparition de la pandémie, et qu'actuellement on estime à près de 36.1 millions le nombre de personnes qui vivent avec le VIH à travers le monde, souvent sans avoir accès à des services de soins adéquates ni à une médication appropriée. La majorité d'entre eux vit en Afrique Subsaharienne;
- que, alors que la propagation du VIH/sida s'est stabilisée en Europe de l'Ouest, l'éducation et la sensibilisation à la maladie parmi les jeunes est encore insuffisante et inadéquate dans de nombreuses parties du monde;
- que la propagation du VIH/sida en Europe Centrale et de l'Est est en augmentation rapide ;
- que le déclin démographique observé dans de nombreux pays d'Europe de l'Est, Centrale et de l'Ouest a entraîné une réduction des initiatives sur le plan de la santé en matière de sexualité et de la procréation et des droits qui s'y rapportent.

RECONNAISSANT

Le rôle essentiel que jouent les parlementaires européens, en Europe et dans le monde, dans la promotion continue de la santé en matière de sexualité et de la procréation et des droits qui s'y rapportent ;

Le travail considérable qui a déjà été réalisé par les groupes parlementaires régionaux, nationaux, européens et internationaux dans leur soutien aux programmes et aux politiques de santé en matière de sexualité et de la procréation, établis tant à l'échelon national qu'international

La nécessité, pour les parlementaires et les pouvoirs publics, de travailler aux niveaux régional, national, européen et international, afin de pouvoir apporter des réponses efficaces aux besoins de tous en matière de santé sexuelle et de la procréation ;

Les importants partenariats qui existent déjà, même s'ils doivent être renforcés, entre les parlementaires et les autres partenaires en développement, tels que les organisations non gouvernementales, les Nations unies et les organisations européennes.

Ainsi que la nécessité d'aborder le VIH/Sida dans le contexte de la lutte contre les maladies transmissibles comme les infections sexuellement transmissibles, la tuberculose et la malaria.

INVITONS NOS GOUVERNEMENTS RESPECTIFS à

Apporter les moyens appropriés et la volonté politique concertée nécessaires pour faire face aux questions relatives au VIH/sida, à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et à la défense des droits en matière de sexualité et de procréation ;

Accorder une réduction de la dette, à condition que ces fonds soient utilisés pour mettre en œuvre des programmes de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation ;

Confirmer le fait que le Fonds Global de lutte contre le Sida, la tuberculose et la malaria sera géré *en partenariat* avec les pays bénéficiaires

Aborder les questions concernant le VIH/Sida, la traite des êtres humains et la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation dans le respect des droits fondamentaux de tous les individus, en particulier des femmes, des jeunes et des enfants;

Appliquer les législations existantes qui ont trait à la protection des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants dans le contexte du VIH, de la traite des êtres humains et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation ;

Revoir la législation existante et s'assurer qu'elle prend en compte une approche de genre, qu'elle soutient les droits individuels et protège les personnes exclues et compromises sur le plan politique, social, psychologique et économique ;

Se servir des recommandations et déclarations internationales existantes comme support afin de définir les bonnes pratiques, les plus éthiques qui soient, vis-à-vis du VIH/sida, de la traite des êtres humains et des droits en matière de sexualité et de procréation;

Chercher activement à travailler, dans ces domaines, avec des experts gouvernementaux, non gouvernementaux compétents en la matière et d'autres experts, et établir avec ces organisations des partenariats et des coopérations durables ;

Travailler avec les médias, les instituts de recherche et d'enseignement et autres organismes compétents, afin de diffuser les informations et les faits - plutôt que les mythes et les idées fausses

- sur le plan de la santé en matière de sexualité et de la procréation et des droits qui s'y rapportent pour tous les individus de tous les pays.

Promouvoir les interventions qui consolideront les systèmes de santé dans les pays en développement et dans les pays en transition.

INVITONS TOUS LES GROUPES PARLEMENTAIRES SUR LA POPULATION, LE DEVELOPPEMENT ET LA SANTE REPRODUCTIVE à

Créer et promouvoir un profil politique efficace en ce qui concerne le VIH/sida, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et la protection des droits en matière de sexualité et de procréation ;

Aborder le VIH/Sida dans le contexte d'une approche holistique de la santé en matière de sexualité et de procréation, comprenant aussi des programmes de prévention et de traitement d'autres IST

Développer et promouvoir des politiques et des programmes qui ne soient pas discriminatoires vis-à-vis des personnes vivant avec les VIH/Sida ou des victimes de traites, qui ne fassent pas de compromis vis à vis des droits en matière de sexualité et de procréation, mais qui proposeraient au contraire des solutions réalistes, stimulantes et de soutien pour répondre aux besoins de ces millions de personnes concernées ;

Combler le fossé qui existe entre les organisations et les institutions existantes, y compris les institutions gouvernementales et les groupes parlementaires existants, qui travaillent dans le domaine du VIH/sida, de la traite, de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, et établir un dialogue axé sur ces questions qui pourraient d'une part influencer les organes décideurs du gouvernement et d'autre part auquel participeraient les organes décideurs du gouvernement ;

Créer une coopération avec d'autres groupes parlementaires en Europe et à travers le monde, afin d'aborder les questions de VIH/sida, de la traite des femmes et des enfants et de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation ;

Devenir des centres de liaison au sein des pouvoirs publics pour la mise en oeuvre d'ordres du jour internationaux tels que le Programme d'action de la CIPD et la Plate-forme d'action de Pékin ;

Chercher à créer des partenariats sur les questions de VIH/Sida, de prévention de la traite et de programmes de santé en matière de sexualité et de procréation avec les groupes religieux et d'autres organisations sociales ;

Partager les différents modèles de législation concernant le VIH/Sida et la traite ;

Demander à leurs gouvernements respectifs de revoir – et où cela est nécessaire- d'amender les législations existantes concernant la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, de VIH/Sida et de traite des êtres humains.

INVITONS LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES à

Sensibiliser les esprits par rapport aux missions et objectifs qu'elles se fixent, et à s'assurer que ces objectifs répondent aux besoins de tous les individus en matière de santé sexuelle et de la procréation ;

Soutenir et travailler avec les parlements et les parlementaires dans les initiatives liées à la santé en matière de sexualité et de la procréation, et aux droits qui s'y rapportent, à la prévention et au traitement du VIH/Sida et à la prévention contre la traite des êtres humains;

Développer des modèles de bonnes pratiques à l'égard de la santé en matière de sexualité et de procréation et des droits qui s'y rapportent auxquels pourraient recourir les parlementaires et autres décideurs dans le but de promouvoir des solutions populaires et réalistes face au VIH/sida, à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle et aux autres questions de santé en matière de sexualité et de procréation ;

Faciliter les partenariats efficaces entre les ONG, les Nations unies, l'Organisation Mondiale de la Santé et les autres groupes de développement internationaux d'une part, et les gouvernements nationaux d'autre part ;

Faciliter les voyages d'études parlementaires pour améliorer la compréhension internationale à l'égard des causes et des solutions possibles en matière de prévention contre le sida, de traite des êtres humains et de toutes les autres questions relatives à la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation.